

Mairie



33570

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt cinq

Le trente avril à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT - CIBARD

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal AMOREAU, Maire.

Date de convocation : 25/04/2025

Date d'affichage : 25/04/2025

Présents : Mmes FOREST Nathalie, PETIT Josiane, AUTHIER Brigitte et Mrs AMOREAU Pascal, BESSOU Lucien, DUGRAND Patrick, GARACH Henri, PIMBERT Éric.

Excusé(s) : M. BLONDET Nicolas

Secrétaire de séance : M. Henri GARACH

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 08

Absent : 00

Excusé(s) : 01

N° 23-2025

OBJET : VALIDATION DU DEVIS DE L'ENTREPRISE PROLUM PORTANT SUR LE CHANGEMENT DE LUMINAIRE EN LED.

Dans le cadre de la transition vers des luminaires LED, M. le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PROLUM pour un montant de 1247,28 € TTC

Après analyse du devis, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise PROLUM d'un montant de 1 247,28 € TTC pour le changement des luminaires en LED.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce devis.

Le maire,

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 09/05/2025

Reçu en préfecture le 09/05/2025

Publié le

ID : 033-213303860-20250430-23_2025-DE

S²LO

Le secrétaire de séance



Le Maire,
Pascal AMOREAU

